



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 65

Question écrite n° 20659

Texte de la question

M. David Habib rappelle à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, l'enjeu majeur que représente la future autoroute A65 Pau-Langon en matière d'aménagement du territoire et de sécurité routière pour l'Aquitaine et plus particulièrement le Béarn. La suspension des travaux de défrichage suite à l'avis défavorable du conseil national de la protection de la nature, fait craindre un important retard dans la réalisation de cette infrastructure dont la livraison est prévue pour le mois d'avril 2010. Cette liaison autoroutière constitue une nécessité absolue pour la poursuite du développement économique de l'Aquitaine, pour le désenclavement du Béarn et pour la sécurisation routière de ses futurs usagers. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner des garanties lui assurant que les travaux de réalisation de l'A65 se poursuivront bien selon le planning annoncé.

Texte de la réponse

La réalisation de l'autoroute A65 est un enjeu majeur pour l'Aquitaine et plus particulièrement pour le Béarn. Cette infrastructure fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du suivi de la concession. Afin que l'autoroute A65 réponde au haut niveau d'exigence environnemental désormais requis pour les nouveaux projets autoroutiers, des études complémentaires ont dû être menées afin de permettre l'obtention des arrêtés de dérogations pour le déplacement et la prise en compte d'espèces protégées. Cette action entraînera un décalage dans le planning global des travaux. Il a toutefois été demandé au concessionnaire de tout mettre en oeuvre pour terminer cet aménagement au plus tôt. L'autoroute A65 pourrait donc être mise en service au premier semestre 2011.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20659

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2952

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7875